

Conformément à l'APV FLEGT signé entre le Congo et l'Union européenne et à la loi n°33-2020, portant code forestier, le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de l'Observation Indépendante des Forêts, par le biais du projet intitulé : « **Observation Indépendante de l'application de la Loi et de la Gouvernance forestières dans le cadre de l'APV FLEGT au Congo (OI-APV FLEGT)** ». De ce fait, au travers ce projet, **l'ambition de devenir un acteur majeur dans le suivi de la légalité et de la gouvernance forestières est clairement affichée.**

Pour ce faire, il importe d'atteindre les résultats que l'**OI-APV FLEGT** s'est fixés et inscrits dans sa fiche d'Action, à savoir :

- Résultat 1 : La certification du Système de Management de l'Observation Indépendante Mandatée (OIM) à la norme ISO 9001 ;
- Résultat 2 : La participation de l'OIM à la mise en place du cadre stratégique d'Observations Indépendantes (OI) et du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) ;
- Résultat 3 : L'intensification de la surveillance des pratiques de la gouvernance forestière ;
- Résultat 4 : La production et la publication par l'OIM des rapports de haute qualité ;
- Résultat 5 : La contribution au suivi des recommandations de l'OIM par l'Administration Forestière.

En vue de garantir l'obtention des résultats susmentionnés, l'**OI-APV FLEGT** s'est donné le devoir de piloter un système de management qualité, en se basant sur les six orientations stratégiques suivantes :

- O.S.1: Renforcer notre approche relationnelle avec les divers partenaires de l'action et affirmer notre ambition de leadership dans le secteur de l'OI ;
- O.S.2. : Promouvoir le respect de l'éthique et déontologie professionnelle ;
- O.S.3: Garantir le niveau de compétences de nos personnels ;
- O.S.4: Améliorer la mise en place d'infrastructures et technologies adéquates pour les missions d'OI ;
- O.S.5. : Dynamiser l'amélioration continue de gestion de nos performances ;
- O.S.6: Devenir le pionnier dans la mise en place d'un système de management certifié ISO de l'OIM.

Notre cartographie des processus est bâtie en adéquation avec les exigences de l'OI-APV FLEGT tel que présentées dans la fiche d'Action, en vue d'affirmer notre engagement à la satisfaction des attentes et besoins de l'ensemble de nos partenaires, dans le respect des exigences légales et réglementaires applicables.

Les indicateurs associés aux processus nous permettront de mesurer le degré de conformité des résultats obtenus par rapport à nos objectifs.

En ma qualité de Chef de projet, j'assume l'engagement à la mise en place et au pilotage de notre système de management de la qualité, en collaboration avec l'ensemble du personnel de l'OI- APV FLEGT, garantissant ainsi, à travers nos revues de direction planifiées, la mesure de l'efficacité et de l'efficience de chacun de nos processus.

Le Chef de Projet,

Chef de Projet  
OI-APV FLEGT  
Tél: 06 660 24 75

Alfred NKODIA